



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon

Centre de détention de Châteaudun

À Châteaudun

Le 08/12/2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14/04/2022 nommant Monsieur MICHEL en qualité de chef d'établissement du centre de détention de Châteaudun.

Le chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à monsieur Abdelkader KOURAK, directeur des services pénitentiaires au centre de détention de Châteaudun à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Monsieur Abdelkader KOURAK, directeur des services pénitentiaires au centre de détention de Châteaudun, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Châteaudun

Le 08/12/2023

Le chef d'établissement,

Maxime MICHEL



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon

Centre de détention de Châteaudun

À Châteaudun

Le 08/12/2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14/04/2022 nommant Monsieur MICHEL en qualité de chef d'établissement du centre de détention de Châteaudun.

Le chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à monsieur Alexandre HEURTAULT, directeur des services pénitentiaires au centre de détention de Châteaudun à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Monsieur Alexandre HEURTAULT, directeur des services pénitentiaires au centre de détention de Châteaudun, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Châteaudun

Le 08/12/2023

Le chef d'établissement,

Maxime MICHEL



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon

Centre de détention de Châteaudun

À Châteaudun

Le 08/12/2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14/04/2022 nommant Monsieur MICHEL en qualité de chef d'établissement du centre de détention de Châteaudun.

Le chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à madame Sophie BEDMISTER, attachée d'administration de l'Etat au centre de détention de Châteaudun à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Sophie BEDMISTER, attachée d'administration de l'Etat au centre de détention de Châteaudun, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre de détention ce Châteaudun dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Châteaudun

Le 08/12/2023

Le chef d'établissement,
Maxime MICHEL



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon

Centre de détention de Châteaudun

À Châteaudun

Le 08/12/2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14/04/2022 nommant Monsieur MICHEL en qualité de chef d'établissement du centre de détention de Châteaudun.

Le chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à monsieur Franck NERINY, chef des services pénitentiaires au centre de détention de Châteaudun à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Monsieur Franck NERINY, chef des services pénitentiaires au centre de détention de Châteaudun, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Châteaudun

Le 08/12/2023

Le chef d'établissement,

Maxime MICHEL



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon

Centre de détention de Châteaudun

À Châteaudun

Le 08/12/2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14/04/2022 nommant Monsieur MICHEL en qualité de chef d'établissement du centre de détention de Châteaudun.

Le chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à madame Marie DESCHODT, cheffe des services pénitentiaires au centre de détention de Châteaudun à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Marie DESCHODT, cheffe des services pénitentiaires au centre de détention de Châteaudun, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du centre de détention de Châteaudun lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Châteaudun

Le 08/12/2023

Le chef d'établissement,

Maxime MICHEL